



Succès de l'introduction en bourse de Maisons du Monde

Communiqué de presse

Nantes, 26 mai 2016

- **Prix de l'offre : 17,00 euros par action**
- **Taille totale de l'offre : environ 330 millions d'euros, pouvant être portée à 379,5 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation représentant 15% de la taille initiale de l'offre**
- **Environ 160 millions d'euros levés par émission d'actions nouvelles permettant à Maisons du Monde de réduire son endettement et d'accroître sa flexibilité financière pour accompagner la mise en œuvre de sa stratégie de développement et de croissance**
- **Environ 170 millions d'euros d'actions cédées par Bain Luxco et Compagnie Marco Polo (les "Actionnaires Cédants"), montant pouvant être porté à 219,5 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation**
- **Le début des négociations des actions Maisons du Monde sur le marché réglementé d'Euronext Paris est prévu le 27 mai 2016 sous la forme de promesses d'actions**
- **Le règlement livraison est prévu le 31 mai 2016**

Le groupe Maisons du Monde (ci-après le « Groupe », ou la « Société » ou "Maisons du Monde"), un leader européen de collections originales et accessibles d'articles de décoration et de mobilier pour la maison, annonce aujourd'hui le succès de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Compartiment B, Code ISIN: FR0013153541, Code mnémonique : MDM).

L'offre a été bien reçue par les investisseurs institutionnels français et internationaux et le prix de l'offre a été fixé, à 17,00 euros par action.

Maisons du Monde a levé environ 160 millions d'euros par émission d'actions nouvelles permettant de réduire son endettement et d'accroître sa flexibilité financière pour accompagner la mise en œuvre de sa stratégie de développement et de croissance. La cession par les Actionnaires Cédants d'une partie de leurs actions s'élève à 170,0 millions d'euros. Le montant total de l'offre pouvant être porté à 379,5 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

Commentant le résultat de l'opération, Gilles Petit, Président du Directoire de Maisons du Monde déclare : *"Je suis très fier du succès de l'introduction en Bourse de Maisons du Monde à laquelle je tiens à associer et remercier tous nos collaborateurs. L'accueil positif et l'intérêt manifesté par les investisseurs démontrent la pertinence de notre modèle unique et de notre stratégie de développement omnicanal en France et à l'international. Cette introduction en bourse nous donne de nouvelles marges de manœuvre financières pour engager une nouvelle étape dans notre histoire de croissance dans un environnement de marché porteur."*

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.



Termes de l'offre

Prix de l'offre

Le prix de l'offre a été fixé à 17,00 euros par action. En conséquence, la capitalisation boursière de Maisons du Monde s'établira sur le marché réglementé d'Euronext Paris à environ 769 millions d'euros.

Allocation de l'offre (hors exercice de l'option de surallocation)

19.299.715 actions ont été allouées au placement global (soit 328,1 millions d'euros ou 99,4% des actions offertes).

112.049 actions ont été allouées à l'offre à prix ouvert (soit 1,9 millions d'euros ou 0,6% des actions offertes).

Le produit brut de l'offre à prix ouvert et du placement global représente un montant total d'environ 330 millions d'euros (avant exercice de l'option de surallocation), dont 160 millions d'euros par l'émission d'actions nouvelles (soit 9.411.764 actions nouvelles) et environ 170 millions d'euros d'actions existantes (soit 10.000.000 actions existantes) cédées par les Actionnaires Cédants.

Les Actionnaires Cédants ont consenti à Goldman Sachs International, au nom et pour le compte des établissements garants, une option de surallocation exerçable du 26 mai 2016 jusqu'au 25 juin 2016 (inclus), portant sur un maximum de 15% de la taille de l'offre, soit un nombre maximum de 2.911.764 actions existantes supplémentaires cédées par Les Actionnaires Cédants.

Dans l'hypothèse où l'option de surallocation serait intégralement exercée, l'offre porterait ainsi sur un montant total d'environ 379,5 millions d'euros, soit 22.323.528 actions, soit 49,3% du capital et des droits de vote de Maisons du Monde.

Flottant

A l'issue de l'offre, le flottant de Maisons du Monde représentera 42,9% du capital, et pourra être porté à un maximum de 49,3% du capital en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.



Evolution de l'actionnariat

A l'issue de l'offre, l'actionnariat de Maisons du Monde se décomposera de la façon suivante :

Actionnaires	Détenition à l'issue de l'offre hors exercice éventuel de l'option de surallocation		Détenition à l'issue de l'offre en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% des droits de vote
Bain Luxco	22.779.169	50,3%	20.043.243	44,3%
Fondateur ¹	1.464.022	3,2%	1.288.184	2,8%
Cadres Actionnaires	1.586.939	3,5%	1.586.939	3,5%
Public	19.411.764	42,9%	22.323.528	49,3%
Total	45.241.894	100%	45.241.894	100%

Engagement de conservation

Les Actionnaires Cédants, M. Xavier Marie, le fondateur du Groupe, et certains Cadres Actionnaires se sont engagés, sous réserve de certaines exceptions, à garder leur actions pour une période débutant à cette date jusqu'à la date (inclusive) qui est 180 jours après la date de règlement-livraison de l'offre.

M Gilles Petit, et six autres cadres exécutifs du Groupe se sont engagés, sous réserve de certaines exceptions, à garder leur actions pour une période débutant à cette date jusqu'à la date (inclusive) qui est 360 jours après la date de règlement-livraison de l'offre.

Début des négociations et règlement livraison

Le début des négociations des actions Maisons du Monde sur le marché réglementé d'Euronext Paris est prévu le 27 mai 2016 sous la forme de promesses d'actions (sur une ligne de cotation intitulée « MDM-Promesses » jusqu'à la date de règlement livraison de l'offre).

Le règlement livraison de l'offre est prévu le 31 mai 2016.

Le règlement livraison des actions échangées le 27 mai 2016 est prévu le 1er Juin 2016.

Raisons de l'offre

L'offre et la cotation des actions sur le marché réglementé d'Euronext Paris sont destinées à permettre au Groupe de réduire son endettement et d'accroître sa flexibilité financière pour accompagner la mise en œuvre de sa stratégie de développement et de croissance. L'offre apportera également de la liquidité aux Actionnaires Cédants.

¹ Participation détenue par M. Xavier Marie directement et indirectement, via Compagnie Marco Polo.

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.



Intermédiaires financiers

Citigroup Global Markets Limited, Goldman Sachs International et Société Générale Corporate & Investment Banking agissent en qualité de Coordinateurs Globaux dans le cadre de l'introduction en bourse. Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Jefferies International Limited et J.P. Morgan Securities plc agissent en qualité de Teneurs de Livre Associés.

Conseil financier

Rothschild & Cie agit en tant que conseil financier de Bain Capital et de la Société dans le cadre de l'opération.

Informations accessibles au public

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 13 mai 2016 sous le numéro 16-179 composé d'un document de base en langue anglaise enregistré le 18 avril 2016 sous le numéro I.16-022, d'une actualisation du document de base en langue anglaise déposée le 13 mai 2016 sous le numéro D.16-0157-A01, d'une note d'opération en langue anglaise et d'un résumé du prospectus en langues française et anglaise (inclus dans la note d'opération) sont disponibles sur les sites Internet de la Société (www.maisonsdumondeipo.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi que sans frais et sur simple demande auprès de la Société (Lieudit Le Portereau, 44120 Vertou, France).

Maisons du Monde attire l'attention du public sur les « Facteurs de risques » figurant dans le chapitre 4 du document de base et à la section 2 de la note d'opération. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, le patrimoine, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe, ainsi que sur le prix de marché des actions de Maisons du Monde, une fois la société cotée sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

A propos de Maisons du Monde

Maisons du Monde est un créateur d'univers dans le secteur de l'aménagement de la maison, proposant des collections de meubles et des objets de décoration originaux et accessibles, déclinés en différents styles. Le Groupe développe son activité grâce à une approche omnicanale intégrée et complémentaire, s'appuyant sur son réseau international de magasins, ses sites internet, et ses catalogues.

Fondé en France en 1996, le Groupe a développé ses activités à travers l'Europe depuis 2003. Au 31 décembre 2015, les ventes du Groupe ont atteint 699 millions d'euros, et son EBITDA s'élève à 95 millions d'euros. Le Groupe exploite 262 magasins dans sept pays – France, Italie, Espagne, Belgique, Allemagne, Suisse et Luxembourg – et a généré 34 % de ses Ventes hors France au cours de l'exercice 2015. Le Groupe a par ailleurs réussi l'intégration d'une plateforme de commerce en ligne complète et complémentaire, dont le taux de croissance moyen annuel de ses Ventes a atteint 36 % de 2010 à 2015. Cette plateforme, disponible dans onze pays (les sept pays d'implantation de ses magasins ainsi que l'Autriche, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni où le Groupe ne dispose que d'une présence en ligne), a réalisé 17% des Ventes consolidées du Groupe pour l'année 2015.

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.



www.maisonsdumondeipo.com

Contact

For any questions related to this press release or Maisons du Monde, please contact:
Havas Paris: Stéphanie Elbaz + 33 1 58 47 97 73 stephanie.elbaz@havasww.com

“Le prospectus visé par l’AMF le 13 mai 2016 sous le numéro 16-179 (le « Prospectus »), composé du document de base en langue anglaise enregistré par l’AMF le 18 avril 2016 sous le numéro I.16-022 (le « Document de Base »), d’une actualisation du Document de Base en langue anglaise déposée par l’AMF le 13 mai 2016 sous le numéro D.16-0157-A01 et d’une note d’opération en langue anglaise (incluant le résumé du prospectus en langues anglaise et française) relative notamment aux modalités de l’offre (la « Note d’Opération »), est disponible sur les sites Internet de la Société (www.maisonsdumondeipo.com) et de l’AMF (www.amf-france.org) ainsi que, sans frais et sur simple demande, auprès de la Société.

L’attention du public est attirée sur les facteurs de risque présentés au chapitre 4 du Document de Base et au chapitre 2 de la Note d’Opération.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à la Société ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d’enregistrement ou d’approbation. Aucune démarche n’a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l’achat d’actions de la Société peuvent faire l’objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La Société n’assume aucune responsabilité au titre d’une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE, dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l’Espace Economique Européen considérés (ensemble, la « Directive Prospectus »).

S’agissant des Etats membres de l’Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n’a été entreprise ni ne sera entreprise à l’effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d’un prospectus dans l’un de ces Etats membres. En conséquence, les actions nouvelles ou existantes peuvent être offertes dans les Etats membres autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d’un prospectus au titre de l’article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n’est pas effectuée et n’a pas été approuvée par une personne autorisée (la « authorized person ») au sens de l’article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d’investissement au sens de l’article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu’amendé, (iii) aux personnes visées par l’article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu’amendé, ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l’achat ou l’acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu’avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu’une Personne Habilitée doit s’abstenir d’utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu’il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.



Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France, aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la Société n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre au public de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Certaines des données sectorielles et de marché figurant dans le présent communiqué de presse proviennent de sources tierces. Figure généralement dans les publications professionnelles, études et enquêtes tierces une mention indiquant que les données présentées ont été obtenues de sources jugées fiables, sans qu'il y ait toutefois de garantie quant à leur exactitude ou à leur exhaustivité. Bien que la Société estime que chacune de ces publications, études et enquêtes ait été préparée par des sources dignes de confiance, la Société n'a pas procédé à une vérification indépendante des données qui y figurent. En outre, certaines des données sectorielles et de marché figurant dans le présent communiqué de presse sont issues de recherches et d'estimations réalisées par la Société sur la base des connaissances et de l'expérience de sa direction concernant les marchés sur lesquels la Société est présente. Bien que la Société les juge raisonnables et fiables, lesdites recherches et estimations, ainsi que la méthodologie et les hypothèses sur lesquelles elles se fondent, n'ont pas été vérifiées par des sources indépendantes afin de s'assurer de leur exactitude et de leur exhaustivité et elles sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Énoncés Prospectifs

Le présent communiqué de presse est susceptible de contenir certains énoncés prospectifs, convictions ou opinions, y compris des déclarations relatives à l'activité, aux conditions financières, aux stratégies de l'entreprise, à son développement et à la croissance de son chiffre d'affaires, aux résultats d'exploitation et aux projets, tendances, objectifs et attentes de la Société et de ses filiales. Les énoncés prospectifs se reconnaissent souvent à l'emploi de verbes tels que « croire », « s'attendre à », « risquer », « envisager », « estimer », « viser », « planifier », « prévoir », « continuer », « supposer », « se positionner », « anticiper », ou de leur forme négative, de verbes au futur ou au conditionnel et d'autres expressions similaires. Les énoncés prospectifs figurant dans les documents d'information traduisent les convictions et attentes de la Société et impliquent des risques et incertitudes en ce qu'ils ont trait à des événements et dépendent de circonstances futures. Lesdits risques et incertitudes sont notamment ceux évoqués ou identifiés au chapitre 4, « Facteurs de risque », du Document de Base. Malgré tous les efforts entrepris par la Société pour identifier les principaux facteurs en raison desquels les résultats réels pourraient varier sensiblement, plusieurs autres facteurs sont susceptibles de faire varier sensiblement les résultats et évolutions réels de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés ou prévisions et il ne peut être garanti que les informations figurant dans les énoncés prospectifs correspondront effectivement aux résultats réels. Les résultats antérieurs de la Société et de ses filiales ne sauraient servir d'indication quant à leurs résultats futurs. Par conséquent, aucune garantie n'est donnée sur le fait que ces énoncés ou prévisions se réaliseront ou que les objectifs de résultats seront atteints. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse sont valables uniquement à la date de leur publication et la Société décline expressément toute obligation ou tout engagement à en communiquer une quelconque mise à jour ou révision visant à faire état d'éventuelles évolutions des attentes ou des événements, conditions ou circonstances sur lesquels se fondent ces énoncés prospectifs.

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.



Stabilisation

Pendant une période de 30 jours suivant la date de divulgation au public du prix de l'offre (soit jusqu'au 25 juin 2016 inclus), Goldman Sachs International, agissant en qualité d'agent de stabilisation pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu), conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/06/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché, réaliser des opérations de stabilisation à l'effet de stabiliser ou soutenir le prix des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Conformément à l'article 10-1 du règlement (CE) 2273/03 du 22 décembre 2003, les opérations de stabilisation ne pourront être effectuées à un prix supérieur au prix de l'offre. Ces interventions seront susceptibles d'affecter le cours des actions et pourront aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait autrement. Même si des opérations de stabilisation étaient réalisées, Goldman Sachs International pourrait, à tout moment, décider d'interrompre de telles opérations. L'information sera fournie aux autorités de marché compétentes et au public conformément à l'article 9 du règlement précité. Conformément aux dispositions de l'article 11 b) du règlement précité, Goldman Sachs International, agissant pour le compte des établissements garants de l'offre, pourrait effectuer des surallocations dans le cadre de l'offre à hauteur du nombre d'actions couvertes par l'option de surallocation, majoré, le cas échéant, de 5 % de l'offre (hors exercice de l'option de surallocation).